

Service administration générale

Acte n°2014-3-2

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant délégation de signature à
Mme Céline ALBERT, chef du
groupement ressources humaines
et formation

VU les articles L-1424-33 et R.1424-19.1, du Code Général des
Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du président du Conseil Général en date du 5 avril 2011,
portant désignation de M. Michel BENOIT en qualité de président du
conseil d'administration du service départemental d'incendie et de
secours,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service
d'incendie et de secours du Tarn en date du 19 mai 2011 portant
délégation de signature au Colonel Christophe DULAUD, directeur
départemental du SDIS,

VU l'arrêté de nomination du Président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours en date du 16 août 2013
portant nomination de Mme Céline ALBERT en qualité de chef du
groupement Ressources Humaines et Formation au service
départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er
septembre 2013,

VU l'arrêté de nomination du Président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours en date du 27 décembre
2013 portant nomination du commandant Laurent MASSOL au service
« formation-sport » du groupement « ressources humaines et formation »
en qualité d'adjoint au chef de groupement et chef de service au service
départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er
décembre 2013,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°35 en date
du 16 mai 2011 accordant délégations et attributions au Président,

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn, il est nécessaire
que Mme Céline ALBERT, chef du groupement Ressources Humaines et
Formation dispose d'une délégation de signature accordée par le
président,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation au service
d'incendie et de secours du Tarn, à l'effet de signer les documents administratifs visés ci-après :

- la certification conforme à l'original de tous les actes et documents administratifs.
- dans la limite des attributions du groupement ressources humaines et formation :
 - les bordereaux de transmission de documents ;
 - les bons de commande inférieurs à 4000 € TTC en fonctionnement ;
- relatifs à la gestion des ressources humaines :
 - les courriers relatifs à la gestion des dossiers accidents en service commandé ;
 - les attestations d'emploi, d'activité, de services effectifs, de logement, d'indemnités ou de salaires ;
 - les courriers relatifs à la prorogation des permis de conduire de la catégorie C ;
 - les courriers de réponses aux demandes d'emploi hors recrutement des officiers et cas particuliers ;
 - les courriers de toute nature relatifs à la gestion des engagements des sapeurs-pompiers volontaires ;
 - les convocations aux jurys d'entretien de recrutement ou de mobilité interne, ainsi qu'aux tests liés aux recrutements.
- relatifs à la formation :
 - les convocations aux stages des stagiaires et formateurs ;
 - les courriers de rejet de candidature ;
 - les attestations de présence aux stages ;
 - les attestations de réussite ou diplômes délivrés par le SDIS (à l'exception de ceux délivrés au nom de l'État) ;
 - les réponses aux demandes de stages scolaires non universitaires.
- relatifs à l'administration générale :
 - les courriers de déclaration de sinistres aux compagnies d'assurance.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ALBERT, cette délégation est exercée par le commandant Laurent MASSOL.

Article 3 :

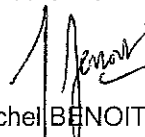
L'arrêté 2013-23 du 01/10/13 portant délégation de signature à Mme Céline ALBERT est abrogé.

Article 4 :

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 21 JAN. 2014

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le : 11 FEV. 2014

et de la notification aux intéressés
le :

22/01/14
Le chef du groupement
ressources humaines et formation


Céline ALBERT

le : 23 Janvier 2014
L'adjoint au chef de groupement


Commandant Laurent MASSOL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.